

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIRON
Séance du 18 décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le 18 décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bruno DESMAISON – Maire -

Présents : DESMAISON Bruno - DEMEULENAERE Sébastien - DELCOUSTAL Didier - HO THAM KOUIE Sandra RAMALHO Irène – ROUX Marie-Elisabeth - VEYSSIERE Sylvie.

Absent excusé : DOMINGIE Noël - -

Convocation du 02/12/2019

Nombre de conseillers en exercice : 08 - Nombre de présents:-07- Nombre de votants 07

**Objet : AVENANT A LA CONVENTION DE TRANSFERT DE
COMPETENCES EP – GROUPEMENT ACHAT ELECTRICITE 2020-
2022**

Mr le Maire présente le rapport relatif à l'avenant de la convention de travaux d'éclairage public et au règlement des abonnements et consommations des équipements d'éclairage public.

Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

- Approuve l'avenant n°1, modifiant l'article 3 de la convention travaux éclairage public relatif au règlement des factures d'électricité des équipements d'éclairage public.
- Autorise le représentant de la collectivité à signer l'avenant
- Autorise le règlement des factures d'électricité des équipements d'éclairage public par prélèvement à compter de la date de prise en compte de la gestion des factures par le SDE 24.
- Autorise le représentant de la collectivité à signer les documents s'y rapportent, convention de prélèvement, mandant de prélèvement SEPA.
- S'engage à prévoir les crédits nécessaires au budget.

Fait et délibéré à Biron, le 19/12/2019

Le Maire

Bruno DESMAISON

